

de rendre la loi flexible, de mettre la loi à la portée de la petite entreprise pour que les banques soient attirées à faire ces prêts.

Alors nous avons donné aux petites entreprises cette possibilité. Nous avons donné aux banquiers l'opportunité de passer les frais de 1 p. 100 à leurs clients, mais ils ne sont pas tenus de le faire. Ils ont l'opportunité de le faire.

Les banques en retour nous ont garanti qu'elles feraient de la promotion sur le prêt aux petites entreprises. Elles nous ont garanti qu'elles feraient de l'information. Elles nous ont garanti qu'elles mettraient tout en œuvre pour aider les petites entreprises à rester en affaires. Nous allons élaborer avec les banquiers canadiens un système d'information à la petite entreprise qui va faire qu'à l'avenir nous allons probablement avoir moins de faillites, et je pense que c'est un point extrêmement important.

Monsieur le Président, je voudrais en conclusion remercier tous mes collègues de la Chambre qui se sont penchés sérieusement et rapidement sur ce projet de loi, et je crois que le projet de loi C-23 sera un des meilleurs outils pour la PME pour les années à venir et il sera très utilisé.

**M. Gauthier:** Monsieur le Président, je serai bref. Je voudrais relever deux points, le premier à savoir que le parti libéral est le seul en désaccord avec cette initiative parlementaire. Je ferai remarquer au ministre que d'être tout seuls là-dedans ne nous nuit pas, parce que de toute façon, le projet de loi est régressif.

C'est un recul. Ce sont des choses que vous mettez en place, non pas pour améliorer mais pour décourager. Alors, nous sommes pour le progrès mais pas pour des mesures régressives comme celle-là.

A la deuxième question, à savoir que la moyenne des prêts est de \$28,000, tous ceux qui connaissent les statistiques savent très bien, monsieur le Président, que \$28,000 en moyenne ça veut dire quoi? Il y a eu des prêts à quelques milliers de dollars, deux ou trois mille, il y a eu des prêts peut-être plus élevés, la moyenne des prêts est de \$28,000. Enfin, moi, tout ce que je vous dis, c'est que si dans l'ère technologique, dans ce temps moderne il y a des gens qui veulent dépasser les \$100,000 pour pouvoir faire avec cet argent l'achat de matériel, la construction de nouveaux locaux, la rénovation, l'amélioration et la modernisation et l'achat de terrains, faites-le! La seule chose qui m'inquiète, c'est que vous allez avoir le pouvoir de le faire, non pas par la Chambre des communes et un amendement au projet de loi, mais par ce que vous avez appelé une mesure plus rapide, par les prévisions budgétaires. Je vous ferai remarquer que les prévisions budgétaires, ce n'est pas le diable plus vite que de venir en Chambre, avoir l'accord des députés et puis de passer un projet de loi pour le modifier. Je trouve que l'argument que vous m'avez lancé est un petit peu boiteux. Je vous ferai remarquer que pour amender le projet de loi: venez nous voir! Si c'est pour apporter des améliorations au projet de loi, vous êtes certains qu'on va vous appuyer; si c'est pour faire des choses qui reculent un peu, qui sont un peu régressives, à ce moment-là, ne comptez pas sur mon appui.

• (1150)

[Traduction]

**M. le vice-président:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote!

### Remplacement du mazout—Loi

**M. le vice-président:** La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. le vice-président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**M. le vice-président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**M. le vice-président:** A mon avis, les oui l'emportent.

**M. Gauthier:** Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3<sup>e</sup> fois, est adopté.)

\* \* \*

### LA LOI SUR L'ÉCONOMIE DE PÉTROLE ET LE REMPACEMENT DU MAZOUT LA LOI SUR LE PROGRAMME D'ISOLATION THERMIQUE DES RÉSIDENCES CANADIENNES

#### MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 21 mars, de la motion de M. Wise (au nom de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Que le projet de loi C-24, tendant à modifier la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout et la Loi sur le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes, soit lu maintenant pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, ainsi que de la motion de M. Hockin (p. 3227).

**M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys):** Monsieur le Président, à la fin de la discussion jeudi dernier, où la Chambre a été saisie de cette mesure, je parlais de la motion du gouvernement tendant à clôturer le débat sur la deuxième lecture du projet de loi C-24. J'ai demandé alors au gouvernement s'il était prêt à réviser la date limite du programme PITRC, prévue le 31 mars.

Les députés ministériels ont reçu des demandes en vue de prolonger le programme. J'ai demandé une prolongation de six mois. Le NPD a présenté une motion allant dans le même sens. Le gouvernement a reçu des demandes en vue de prolonger le programme plus ou moins longtemps, mais dans l'ensemble, les groupes qui ont communiqué avec nous ont demandé une prolongation de six mois parce que, selon eux, ce délai suffira à répondre aux demandes de remplacement des chaudières à mazout par une autre forme d'énergie.

Dans l'ensemble, en Ontario, les demandes proviennent de personnes qui veulent remplacer le chauffage au mazout par le gaz naturel ou l'électricité. Dans la région de l'Atlantique, en Nouvelle-Écosse, nous n'avons pas le même choix. Nous ne pouvons pas opter pour le gaz naturel faute d'une infrastructure suffisante. Nous ne pouvons pas passer à l'électricité parce que notre production électrique provient essentiellement de générateurs qui marchent au mazout. C'est pourquoi, dans la région de l'Atlantique, nous sommes plus limités. Cependant, un grand nombre de personnes aimeraient remplacer leur chauffage au mazout sinon totalement, du moins en partie. Les